

Steriliz Ou Zanimou Association à but non-lucratif
 Registrar number :16830
 Adresse email : sterilizouzanimou@gmail.com
 Date :

Je soussigné(e)

Nom Prénom

Adresse : Ville:

N° de téléphone : Email :

Profession :

Disponibilité :(exemple: en week-end)

Pièce d'identité présentée :(n°.....).

Je certifie avoir pris connaissance de la charte du bénévole ainsi que du règlement intérieur de l'association et je m'engage à respecter les articles ci-dessous. Je reconnais avoir reçu un double de la présente par mail.

Fait et renvoyé par email le.....

Signature du bénévole

Signature de la présidente Manon Luigi Monty



Dans le seul souci du bon fonctionnement de l'association et pour que les moments que vous consacrez aux animaux soient le plus respectueux possibles, il vous est demandé de bien vouloir respecter les consignes ci-dessous énumérées:

<p>Article 1- Est déclarée bénévole la personne au casier judiciaire vierge</p>	<p>Article 4- Le bénévole peut se voir confier, selon son choix, des tâches bien définies, qu'il devra assumer s'il s'y est engagé (permanence lors des journées de sensibilisation ou campagnes de stérilisation etc....)</p>
<p>Article 2- Le bénévole est une personne qui, sans y être obligée et sans tirer profit, donne généreusement de son temps pour le bien-être des animaux. Il rejoint ainsi le but de l'association qui est de sensibiliser la population mauricien au sujet de la stérilisation et de mettre en place des campagnes de stérilisation.</p>	<p>Article 5- Le bénévole est tenu à un devoir de confidentialité: en aucun cas il ne devra divulguer des informations de quelque ordre que ce soit privé ou professionnel sous peine de radiation immédiate.</p>
<p>Article 3- Afin d'apporter une aide efficace, le bénévole accepte de s'intégrer dans une équipe de travail composée de la direction de l'association et d'autres bénévoles. Il s'engage à respecter les décisions prises par les responsables de Steriliz Ou Zanimou.</p>	<p>Article 6- Afin d'optimiser un maximum le contact avec nos amis les animaux, il est important de savoir rester maître de son comportement à leur égard, quelles que soient les situations rencontrées. Il est interdit de les malmener ou de les brutaliser.</p>

Le Conseil d'Administration se réserve le droit de radier le bénévole, signataire de cette charte, qui dérogerait aux engagements énoncés dans ces articles.

Toute l'équipe vous remercie pour votre aide précieuse.